



## TABLE DES MATIÈRES

		Page
1.	OUVERTURE .....	4
2.	MINUTE DE RECUEILLEMENT .....	4
3.	ACCUEIL D'UN NOUVEAU MEMBRE .....	4
4.	CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION .....	4
5.	VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE .....	4
6.	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR. ....	4
7.	CORRESPONDANCE .....	4
8.	ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL CGV-090919 (RÉUNION RÉGULIÈRE) .....	5
9.	AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL .....	5
10.	RAPPORT DU RECTEUR ET VICE-CHANCELIER .....	5
11.	RÉCEPTION DES PROCÈS-VERBAUX CEX-091103 ET CEX-091118 .....	6
12.	AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX CEX) .....	6
12.1	Égalité Santé en français .....	6
12.2	Campus d'Edmundston : attribution de la permanence d'emploi, promotions et années sabbatiques .....	7
12.3	Campus de Moncton : attribution de la permanence d'emploi, promotions et années sabbatiques .....	8
12.4	Campus de Shippagan : année sabbatique et promotion .....	10
12.5	Nomination - Faculté de droit .....	10
12.6	Création d'un poste de vice-recteur ou de vice-rectrice aux affaires étudiantes et internationales .....	11
12.7	Convention d'indemnisation .....	11
12.8	Négociation - chargées et chargés de cours .....	12
13.	RÉCEPTION DES PROCÈS-VERBAUX CCJ-090831 ET CCJ-091009 .....	12
14.	AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX (CCJ) .....	12
14.1	Doctorat en psychologie (profil professionnel) .....	12
14.2	Maîtrise ès arts (histoire) .....	13
14.3	Histoire (UARD) .....	15
15.	RAPPORT DE LA RÉUNION DU SÉNAT ACADÉMIQUE SAC-091030 .....	16
16.	RÉGIMES DE PLAN DE PENSION .....	16
17.	RAPPORT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE .....	16
18.	RAPPORT DU COMITÉ DE FINANCE .....	16
18.1	Principe directeur du budget 2010-2011 .....	16
18.2	Tarifification des logements universitaires pour l'année 2010-2011 .....	17
19.	RAPPORT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION .....	17
19.1	Politique d'achat, biens et services .....	17
20.	RAPPORT DU COMITÉ DE PLACEMENT .....	18
20.1	Régime de pension - personnel de soutien, techniciens et techniciennes et personnel administratif ou professionnel de l'Université de Moncton .....	18
21.	AFFAIRES NOUVELLES .....	18
22.	PROCHAINE RÉUNION .....	18
23.	CLÔTURE .....	18
24.	ÉVALUATION DU RECTEUR ET VICE-CHANCELIER .....	18

DOCUMENTS .....	19
Document A : Ordre du jour adopté .....	A(1-2)
Document B : Rapport du recteur et vice-chancelier .....	B(1-17)
Document C : Vice-recteur, vice-rectrice aux affaires étudiantes et internationales .....	C(1-9)
Document D : Convention d'indemnisation .....	D(1-5)
Document E : Négociation - chargées et chargés de cours .....	E(1-4)
Document F : Procès-verbal CCJ-090831 .....	F(1-3)
Document G : Procès-verbal CCJ-091009 .....	G(1-68)
Document H : Principe directeur du budget 2010-2011 .....	H(1)
Document I : Tarification des logements universitaires pour l'année 2010-2011 .....	I(1-20)
Document J : Politique d'achat, biens et services .....	J(1-23)
Document K : Régime de pension - personnel de soutien, techniciens et techniciennes et personnel administratif ou professionnel de l'Université de Moncton .....	K(1-2)

**Nota bene :**

- 1) Seules les propositions dont le numéro est accompagné d'un **R** (pour « résolution ») ont été adoptées. Les propositions qui ont été déposées, retirées ou rejetées portent un numéro accompagné d'un **P**.
- 2) Les procès-verbaux du Conseil des gouverneurs peuvent être consultés sur le site Web à l'adresse suivante : <http://www.umoncton.ca/etudeacadiennes/centre/archivescum/arcum2.html>
- 3) Par mesure d'économie et conformément à la résolution R : 13-CGV-960615, la présente version du procès-verbal ne renferme pas en annexe les documents déjà expédiés pour la réunion. On peut consulter la version complète ou se procurer une photocopie des annexes au Secrétariat général.

## 1. OUVERTURE

8 h 30 : le président souhaite la bienvenue aux membres et déclare la réunion ouverte. Il donne la liste des personnes excusées. Il s'agit de la 205<sup>e</sup> séance du Conseil des gouverneurs.

## 2. MINUTE DE RECUEILLEMENT

Le président demande aux membres d'avoir une pensée pour les personnes décédées au cours de l'année et pour les personnes suivantes qui sont décédées récemment :

- ▶ **Emery Dupuis**, décédé le 16 octobre 2009. Il était un employé à la retraite de l'Université de Moncton, Campus de Moncton.
- ▶ **Émile Ouellet**, décédé le 31 octobre 2009. Il était le beau-frère de Marie-Paule Martin.

## 3. ACCUEIL D'UN NOUVEAU MEMBRE

Le président souhaite la bienvenue à Marc Léger. Monsieur Léger est un représentant du Nouveau-Brunswick, qui représente les régions extérieures au Nord-Ouest, au Nord-Est et au Sud-Est.

## 4. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION

La secrétaire générale confirme la régularité de la convocation.

## 5. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE

Tout est en règle selon la secrétaire générale.

## 6. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Voir le Document A, p. 1-2

### **Modifications :**

- ▶ Le point 11 devrait se lire : Réception des procès-verbaux CEX-091103 et CEX-091118.
- ▶ Le point 12 devrait se lire : Affaires découlant des procès-verbaux (CEX).

### **R : 01-CGV-091128**

Mario Thériault, appuyé par Gaston Poitras, propose :

*« Que le Conseil des gouverneurs adopte l'ordre du jour tel que modifié. »*

Vote sur R01

unanime

ADOPTÉE

## 7. CORRESPONDANCE

Aucune.

### **Mot du chancelier**

Monsieur Louis R. Comeau, chancelier de l'Université de Moncton, remercie les membres du Conseil des gouverneurs pour le renouvellement de son deuxième mandat. Il précise son rôle au sein de l'Université à titre de membre du Conseil des gouverneurs, président des cérémonies de collations des diplômes et fier ambassadeur de l'institution auprès des anciennes, anciens et amis de l'Université. Il partage avec les membres son souhait de porter main-forte aux projets de développement dans les trois campus, notamment des projets liés au développement des arts et de la culture.

**8. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL CGV-090919****R : 02-CGV-091128**

Annie C. Daneault, appuyée par Gaston Poitras, propose :

*« Que le procès-verbal CGV-090919 (réunion régulière) soit adopté. »*

Vote sur R02

unanime

ADOPTÉE

À noter que le Conseil des gouverneurs a voulu tenir une réunion extraordinaire le 3 novembre dernier pour ratifier une convention collective, mais le quorum n'a pas été atteint.

**9. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL**

Aucune.

**10. RAPPORT DU RECTEUR ET VICE-CHANCELIER**

Voir le Document B, p. 1-17

Le recteur et vice-chancelier présente son rapport qui porte sur les points suivants : a) Dossiers prioritaires (budget provincial et financement des universités; budget de l'Université (2010-2011); inscriptions; régimes de pension; renouvellement de l'entente - Centre de formation médicale; pandémie A-H1N1; négociations : entente de principe; constructions et infrastructures; financement spécial; perfectionnement; mise en place d'une politique de respect mutuel; évaluation des programmes; recrutement étudiant; et financement obtenu des grands conseils de recherche), b) Activités, distinctions et événements divers (collation d'automne; ententes signées au Campus de Shippagan; lancement d'ouvrages; colloque en histoire; intégration des diplômés internationaux en santé; gestion du stress en milieu scolaire; rencontre Clair 2010; accueil d'un portail de Médiaterre; distinctions; anciens, anciennes et amis; et sports universitaires).

Le recteur et vice-chancelier précise que le budget provincial sera déposé le 1<sup>er</sup> décembre 2009. Il prévoit que le gouvernement annoncera un gel des droits de scolarité pour une troisième année consécutive. Si tel est le cas, en surcroît d'un gel de la subvention provinciale, la situation financière de l'Université pourrait être plus difficile.

Au sujet des régimes de retraite, le recteur et vice-chancelier indique que le dossier des régimes de pension a progressé. À la suite de certaines recherches, il appert que le cadre législatif et réglementaire impose des obligations différentes à la University of New Brunswick (UNB) et que l'Université de Moncton se trouve dans une position désavantageuse. Des scénarios ont été développés et présentés au gouvernement. Les discussions se poursuivent entre l'Université et le gouvernement.

Au sujet du dossier de la formation médicale, les discussions seront entamées en vue du renouvellement de l'entente portant sur la délocalisation du programme de médecine de l'Université de Moncton. Lors d'une rencontre préliminaire avec des représentants du gouvernement le 20 octobre dernier, six points importants ont été soulevés : le volet académique, la recherche, les contrats d'affiliation, le centre hospitalier universitaire, les nouveaux programmes en santé et le financement fédéral. Ces points seront discutés en profondeur au cours des prochains mois.

Enfin, au sujet du sondage Maclean's, le recteur et vice-chancelier explique que l'Université de Moncton ne participe pas au sondage, malgré que cette revue continue de classer l'Université en utilisant des données de sources secondaires.

**10. RAPPORT DU RECTEUR ET VICE-CHANCELIER (suite)****R : 03-CGV-091128**

Louis Léger, appuyé par Hermel Landry, propose :

*« Que, dans le dossier de la santé, le Conseil des gouverneurs appuie le recteur et vice-chancelier dans sa démarche auprès des instances gouvernementales et qu'il fasse sienne les six points présentés dans le Rapport du recteur et vice-chancelier (CGV-091128) au sujet du renouvellement de l'entente du Centre de formation médicale. »*

Vote sur R03

unanime

ADOPTÉE

**R : 04-CGV-091128**

Lise Bastarache, appuyée par Yves Martin, propose :

*« Que le Conseil des gouverneurs reçoive le rapport du recteur et vice-chancelier. »*

Vote sur R04

unanime

ADOPTÉE

**11. RÉCEPTION DES PROCÈS-VERBAUX CEX-091103 ET CEX-091118****R : 05-CGV-091128**

Mario Thériault, appuyé par Roseline Paulin, propose :

*« Que le Conseil des gouverneurs reçoive les procès-verbaux CEX-091103 et CEX-091118. »*

Vote sur R05

unanime

ADOPTÉE

**12. AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX (CEX)****12.1 Égalité Santé en français**

André G. Richard s'absente pendant la discussion de ce point.

Le recteur et vice-chancelier rappelle que le groupe *Égalité Santé en français* a demandé officiellement à l'Université de Moncton de donner son appui à la poursuite entamée contre le gouvernement du Nouveau-Brunswick. Cette demande a été discutée au Comité exécutif et ce dernier est d'avis que l'Université de Moncton doit développer une position qui tienne compte de sa mission et de ses objectifs.

Le recteur et vice-chancelier explique que la santé est un axe de développement de l'Université et qu'elle se doit d'analyser toutes les facettes des enjeux et des défis qui se posent. Il précise qu'il y a des liens importants entre le secteur de la santé et le secteur de l'éducation en raison de la recherche et de la formation en santé. Le recteur et vice-chancelier précise qu'il s'agirait d'un appui moral seulement.

La présidente de l'Association des bibliothécaires, professeures et professeurs de l'Université de Moncton (ABPPUM) informe les membres du Conseil des gouverneurs que l'ABPPUM a adopté, à l'unanimité, une recommandation qui appuie les travaux du groupe *Égalité Santé en français*. Elle ajoute que l'ABPPUM exhorte l'Université de Moncton de demander à la cour le statut d'intervenante dans la cause pour faire valoir le droit des francophones à la gestion et au contrôle de leurs institutions comme c'est le cas pour l'Université de Moncton.

Certains membres sont d'avis que certains organismes n'ont pas actualisé leur discours sur la question linguistique et que celle-ci s'inscrit encore dans la dynamique des années 1970.

### 12.1 Égalité Santé en français (suite)

Enfin, le recteur et vice-chancelier précise qu'un avis juridique sur la question n'a pas été commandé. Le président rappelle que l'Université de Moncton prépare présentement sa position et que celle-ci sera présentée à une réunion extraordinaire du Conseil des gouverneurs en janvier.

Pause de 10 h 5 à 10 h 30.

### 12.2 Campus d'Edmundston (UMCE) - attribution de la permanence d'emploi, promotions et années sabbatiques

**R : 06-CGV-091128**

Yves Martin, appuyé par Christian Campagna, propose :

*« Que, en vertu de la Politique de gestion des ressources humaines adoptée par le Conseil des gouverneurs (CGV-030426) et des dispositions prévues aux paragraphes 87 (1) et 88 (1) des Statuts et règlements, et compte tenu des objectifs visés par cette politique et ces règlements, et*

#### **ATTRIBUTION DE LA PERMANENCE D'EMPLOI**

*en conformité avec les dispositions prévues à l'article 32 de la Convention collective entre l'ABPPUMCE et l'Université, la permanence d'emploi soit attribuée à la professeure **Ginette BÉGIN** (Secteur sciences) à sa date d'anniversaire d'embauche en 2010.*

#### **PROMOTIONS**

*en conformité avec les dispositions prévues à l'article 32 de la Convention collective entre l'ABPPUMCE et l'Université, la promotion au rang de titulaire soit attribuée aux professeures suivantes, à leur date d'anniversaire d'embauche en 2010 :*

<b>Samira BELYAZID</b>	Secteur arts et lettres
<b>Pierrette FORTIN</b>	Secteur sciences humaines
<b>Janet KENNEDY</b>	Secteur arts et lettres
<b>Blanca NAVARRO-PARDIÑAS</b>	Secteur arts et lettres

#### **ANNÉES SABBATIQUES**

*en conformité avec les dispositions prévues à l'article 17 de la Convention collective entre l'ABPPUMCE et l'Université :*

- ▶ *une année sabbatique de type « A » soit attribuée à la professeure et au professeur suivants pour l'année universitaire 2010-2011 (du 1<sup>er</sup> juillet 2010 au 30 juin 2011);*

<b>Samira BELYAZID</b>	Secteur arts et lettres
<b>Laurence HUTCHMAN</b>	Secteur arts et lettres

- ▶ *une année sabbatique de type « B » soit attribuée aux professeures suivantes pendant l'année universitaire 2010-2011 (du 1<sup>er</sup> janvier 2011 au 31 août 2011) :*

<b>France CHASSÉ</b>	Secteur science infirmière
<b>Patricia CORMIER</b>	Secteur science infirmière. »

Vote sur R06

unanime

ADOPTÉE

### 12.3 Campus de Moncton (UMCM) - attribution de la permanence d'emploi, promotions et années sabbatiques

**R : 07-CGV-091128**

Michèle L. Caron, appuyée par Georges Arsenault, propose :

« Que, en vertu de la Politique de gestion des ressources humaines adoptée par le Conseil des gouverneurs (CGV-030426) et des dispositions prévues aux paragraphes 87 (1) et 88 (1) des Statuts et règlements, et compte tenu des objectifs visés par cette politique et ces règlements, et

#### **ATTRIBUTION DE LA PERMANENCE D'EMPLOI**

en conformité avec les dispositions prévues à l'article 25 de la Convention collective entre l'ABPPUM et l'Université, la permanence d'emploi soit attribuée à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2010 aux professeures et aux professeurs suivants:

<b>Aïcha BENIMMAS</b>	Département d'enseignement au secondaire et des ressources humaines
<b>Jimmy BOURQUE</b>	Département d'enseignement au secondaire et des ressources humaines
<b>Marianne CORMIER</b>	Département d'enseignement au primaire et de psychopédagogie
<b>Gabriel LAPLANTE</b>	Département de génie mécanique
<b>Céline SURETTE</b>	Département de chimie et biochimie

#### **PROMOTIONS**

en conformité avec les dispositions prévues à l'article 25 de la Convention collective entre l'ABPPUM et l'Université,

- ▶ la promotion au rang de bibliothécaire III soit attribuée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 à la bibliothécaire **Nathalie RICHARD** (Bibliothèque Champlain)
- ▶ la promotion au rang de bibliothécaire III soit attribuée à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2010 à la bibliothécaire **Viktorïa VOLKANOVA** (Bibliothèque Champlain)
- ▶ la promotion au rang d'agrégé soit attribuée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 aux professeurs suivants :

<b>Fatah CHETOUANE</b>	Département de génie électrique
<b>Sébastien DESCHÊNES</b>	Département de comptabilité

- ▶ la promotion au rang de titulaire soit attribuée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 au professeur **Gaëtan LOSIER** (École de psychologie)
- ▶ la promotion au rang d'agrégé soit attribuée à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2010 aux professeures et aux professeurs suivants :

<b>Normand BEAUDOIN</b>	Département de physique et d'astronomie
<b>Aïcha BENIMMAS</b>	Département d'enseignement au secondaire et des ressources humaines
<b>Jimmy BOURQUE</b>	Département d'enseignement au secondaire et des ressources humaines

### 12.3 Campus de Moncton (UMCM) - attribution de la permanence d'emploi, promotions et années sabbatiques (suite)

R : 07-CGV-091128 (suite)

<b>Marianne CORMIER</b>	Département d'enseignement au primaire et de psychopédagogie
<b>Gabriel LAPLANTE</b>	Département de génie mécanique
<b>Diane LEBRETON</b>	Département d'enseignement au secondaire et des ressources humaines
<b>Céline SURETTE</b>	Département de chimie et biochimie

- la promotion au rang de titulaire soit attribuée à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2010 à la professeure et aux professeurs suivants :

<b>Chedly BELKHODJA</b>	Département de science politique
<b>Jean-Guy BOISVERT</b>	Département de musique
<b>Hélène DESTREMPES</b>	Département d'études françaises
<b>Gérard POITRAS</b>	Département de génie civil

#### ANNÉES SABBATIQUES

en conformité avec les dispositions prévues à l'article 27 de la Convention collective entre l'ABPPUM et l'Université, une année sabbatique soit attribuée aux professeures et professeurs suivants :

<b>NOM</b>	<b>Département ou École</b>	<b>Type<sup>1</sup></b>	<b>Dates</b>
<b><u>Faculté d'administration</u></b>			
<b>Hamadoun SIDIBÉ</b>	Administration	B	1 <sup>er</sup> janvier 2011 au 31 août 2011
<b><u>Faculté des arts et des sciences sociales</u></b>			
<b>Pier BOUCHARD</b>	Administration publique	A	1 <sup>er</sup> juillet 2010 au 30 juin 2011
<b>Andrea CABAJSKI</b>	Anglais	A	1 <sup>er</sup> juillet 2010 au 30 juin 2011
<b>David DÉCARIE</b>	Études françaises	A	1 <sup>er</sup> juillet 2010 au 30 juin 2011
<b>Hélène DESTREMPES</b>	Études françaises	A	1 <sup>er</sup> juillet 2010 au 30 juin 2011
<b>Phyllis LEBLANC</b>	Histoire et géographie	B	1 <sup>er</sup> janvier 2011 au 31 août 2011
<b>Linda LEQUIN</b>	Langue	A	1 <sup>er</sup> juillet 2010 au 30 juin 2011
<b>Denise MERKLE</b>	Traduction et langues	A	1 <sup>er</sup> janvier 2011 au 31 déc. 2011
<b>François RENAUD</b>	Philosophie et sciences religieuses	A	1 <sup>er</sup> juillet 2010 au 30 juin 2011
<b><u>Faculté d'ingénierie</u></b>			
<b>Roger BOUDREAU</b>	Génie mécanique	A	1 <sup>er</sup> juillet 2010 au 30 juin 2011
<b>Mohsen GHRIBI</b>	Génie mécanique	A	1 <sup>er</sup> juillet 2010 au 30 juin 2011
<b>Cong Tam NGUYEN</b>	Génie mécanique	B	1 <sup>er</sup> janvier 2011 au 31 août 2011
<b><u>Faculté des sciences</u></b>			
<b>Jacques ALLARD</b>	Mathématiques et statistique	C	1 <sup>er</sup> juillet 2010 au 31 déc. 2010
<b>Fahim ASHKAR</b>	Mathématiques et statistique	B	1 <sup>er</sup> mai 2010 au 31 déc. 2010
<b>Martin FILION</b>	Biologie	A	1 <sup>er</sup> juillet 2010 au 30 juin 2011
<b>Éric HERVET</b>	Informatique	B	1 <sup>er</sup> janvier 2011 au 31 août 2011
<b>Céline SURETTE</b>	Chimie et biochimie	B	1 <sup>er</sup> janvier 2011 au 31 août 2011
<b><u>Faculté des sciences de l'éducation</u></b>			
<b>Pierre-Yves BARBIER</b>	Enseignement au secondaire et ressources humaines	A	1 <sup>er</sup> juillet 2010 au 30 juin 2011
<b>Sylvie BLAIN</b>	Enseignement au primaire et psychopédagogie	A	1 <sup>er</sup> juillet 2010 au 30 juin 2011
<b>Raymond VIENNEAU</b>	Enseignement au primaire et psychopédagogie	A	1 <sup>er</sup> juillet 2010 au 30 juin 2011
<b><u>Faculté des sciences de la santé et des services communautaires</u></b>			
<b>Danielle CHARRON</b>	Science infirmière	B	1 <sup>er</sup> janvier 2011 au 31 août 2011
<b>Suzanne HARRISON</b>	Science infirmière	A	1 <sup>er</sup> juillet 2010 au 30 juin 2011
<b>Jacques RICHARD</b>	Psychologie	A	1 <sup>er</sup> juillet 2010 au 30 juin 2011
<b>Sarah PAKZAD</b>	Psychologie	B	1 <sup>er</sup> janvier 2011 au 31 août 2011
<b>Lita VILLALON</b>	Sciences des aliments, de nutrition et d'études familiales	A	1 <sup>er</sup> juillet 2010 au 30 juin 2011

12.3 **Campus de Moncton (UMCM) - attribution de la permanence d'emploi, promotions et années sabbatiques** (suite)

**R : 07-CGV-091128** (suite)

NOM	Département ou École	Type <sup>1</sup>	Dates
<b>Années sabbatiques reportées</b> : Les deux années sabbatiques suivantes, accordées par le Conseil des gouverneurs lors d'une réunion tenue respectivement le 2 décembre 2006 et le 6 décembre 2008, sont reportées à l'année universitaire 2010-2011			
<b>Pandurang ASHRIT</b>	Physique et astronomie	B	1 <sup>er</sup> mai 2010 au 31 déc. 2010
<b>Mustapha KARDOUCHI</b>	Informatique	B	1 <sup>er</sup> janvier 2011 au 31 août 2011 »

Vote sur R07 unanime ADOPTÉE

- <sup>1</sup> D'après les dispositions prévues à l'article 27 de la Convention collective entre l'ABPPUM et l'Université, une année sabbatique de type A est d'une durée de douze mois, normalement du 1<sup>er</sup> juillet au 30 juin et exceptionnellement du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre. Une année sabbatique de type B est d'une durée de huit mois, soit du 1<sup>er</sup> janvier au 31 août ou du 1<sup>er</sup> mai au 31 décembre. Une année sabbatique de type C est d'une durée de six mois, soit du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin ou du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre (cf. alinéas 27.02.01, 27.02.03 et 27.02.03).
- <sup>2</sup> P. ASHRIT : L'année sabbatique de type B initialement accordée pour la session d'hiver 2008, fut reportée une première fois à la session d'automne 2009 (du 1<sup>er</sup> mai 2009 au 31 décembre 2009) à la demande de l'Employeur, et une deuxième fois à la session d'automne 2010 (du 1<sup>er</sup> mai 2010 au 31 décembre 2010) à la demande du professeur.
- <sup>3</sup> M. KARDOUCHI : L'année sabbatique de type B accordée pour l'année universitaire 2009-2010 (du 1<sup>er</sup> janvier 2010 au 31 août 2010) est reportée à l'année universitaire 2010-2011 (du 1<sup>er</sup> janvier 2011 au 31 août 2011), à la demande de l'Employeur.

12.4 **Campus de Shippagan (UMCS) - année sabbatique et promotion**

**R : 08-CGV-091128**

Mario Thériault, appuyé par Daniel Héту, propose :

*« Que, en vertu de la Politique de gestion des ressources humaines adoptée par le Conseil des gouverneurs (CGV-030426) et des dispositions prévues aux paragraphes 87 (1) et 88 (1) des Statuts et règlements, et compte tenu des objectifs visés par cette politique et ces règlements, et*

**ANNÉE SABBATIQUE**

*en conformité avec les dispositions prévues à l'article 36 de l'Entente collective entre l'APPUMCS et l'Université, une année sabbatique de type B soit accordée au professeur **Maurice BEAUDIN** (Secteur arts et sciences humaines) pour la période du 1<sup>er</sup> mai 2010 au 31 décembre 2010.*

**PROMOTION**

*en conformité avec les dispositions prévues à l'article 30 de l'Entente collective entre l'APPUMCS et l'Université, la promotion au rang de professeur agrégé soit attribuée à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2010 au professeur **Tarik BELDJILALI** (Secteur sciences). »*

Vote sur R08 unanime ADOPTÉE

12.5 **Nomination : Faculté de droit**

**R : 09-CGV-091128**

Yvon Fontaine, appuyé par Michèle L. Caron, propose :

*« Que **Odette Snow** soit nommée doyenne de la Faculté de droit pour un mandat de quatre ans et demi, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2010 au 30 juin 2014. »*

Vote sur R09 unanime ADOPTÉE

## 12.6 Création d'un poste de vice-recteur ou de vice-rectrice aux affaires étudiantes et internationales

Voir le Document C, p. 1-9

Le recteur et vice-chancelier rappelle que le Conseil des gouverneurs a adopté l'objectif suivant : « Que les étudiantes et les étudiants de l'Université reçoivent le meilleur encadrement possible sur le continuum de leur expérience universitaire. En procédant à la création d'un poste de vice-rectrice ou de vice-recteur aux affaires étudiantes et internationales, l'encadrement sera rehaussé puisqu'il permettra au titulaire du poste de faire le pont entre les activités du recrutement, des services aux étudiantes et étudiants, de la réussite, des sports, de la mobilité étudiante et du registrariat. Pour y arriver la modifications des articles 82 et 85 des Statuts et règlements s'avère nécessaire.

Le recteur et vice-chancelier présente les modifications proposées aux articles 82 (vice-recteur, vice-rectrice à l'enseignement et à la recherche) et 85 (directeur général, directrice générale des relations universitaires) et le nouvel article proposé (vice-recteur, vice-rectrice aux affaires étudiantes et internationales). Il précise qu'il s'agit d'un poste réseau, mais qu'en raison des particularités des campus, sur le plan hiérarchique, le titulaire du poste sera responsable des cadres des secteurs pertinents du Campus de Moncton seulement. De plus, il précise que la *Politique de sélection des cadres* devra être modifiée si le Conseil des gouverneurs adopte la recommandation.

### **R : 10-CGV-091128**

Yvon Fontaine, appuyé par André G. Richard, propose :

*« Que le Conseil des gouverneurs accepte les modifications des articles 82 et 85 des Statuts et règlements ainsi que l'ajout d'un article intitulé « Vice-rectrice, vice recteur des affaires étudiantes et internationales » dans le chapitre 6 (Les cadres supérieurs) des Statuts et règlements de l'Université de Moncton. »*

### **Amendement**

### **R : 11-CGV-091128**

Tina Robichaud, appuyée par Louis Léger, propose :

*« Que le paragraphe 4, alinéa f) se lise : ... au recrutement, à l'accessibilité, à la rétention et au succès des étudiantes...;*

*que le paragraphe 4, alinéa h) se lise : ... au recrutement, à l'accessibilité, à la rétention et au succès des étudiantes...;*

*que le paragraphe 4, alinéa i) se lise : ... au recrutement, à l'accessibilité, à la rétention et au succès des étudiantes... »*

Vote sur R11	Pour 22	Abstention 1	ADOPTÉE
--------------	---------	--------------	---------

Mario Thériault s'est abstenu sur cette résolution.

Vote sur R10	Pour 22	Abstention 1	ADOPTÉE
--------------	---------	--------------	---------

Michèle L. Caron s'est abstenue sur cette résolution.

## 12.7 Convention d'indemnisation

Voir le Document D, p. 1-5

À la suite d'une évaluation des besoins en matière d'assurance de dommages, il a été recommandé que l'Université de Moncton adopte une convention d'indemnisation au bénéfice de ses administrateurs et de ses dirigeants. Bien que les administratrices, les administrateurs et les membres du Conseil des gouverneurs bénéficient déjà d'une couverture par le biais d'une police d'assurance-responsabilité, cette convention d'indemnisation régularise une situation et précise davantage la couverture.

12.7 **Convention d'indemnisation** (suite)

**R : 12-CGV-091128**

Roseline Paulin, appuyée par Léandre Cormier, propose :

*« Que le Conseil des gouverneurs adopte la convention d'indemnisation telle que présentée. »*

Vote sur R12

unanime

ADOPTÉE

12.8 **Négociation - chargées et chargés de cours**

Voir le Document E, p. 1-4

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources humaines présente les points saillants de la première convention collective entre l'Université de Moncton, Campus de Moncton (UMCM) et l'Association des bibliothécaires, professeures et professeurs de l'Université de Moncton, Campus de Moncton (ABPPUM) - Unité 2 - Chargés de cours et monitrices cliniques. La nouvelle convention sera d'une durée de trois ans (1<sup>er</sup> janvier 2010 au 31 décembre 2013) sur le normatif et d'une durée de deux ans (1<sup>er</sup> janvier 2010 au 30 juin 2012) sur le monétaire/salaire.

**R : 13-CGV-091128**

Michèle L. Caron, appuyée par Mario Thériault, propose :

*« Que le Conseil des gouverneurs accepte la ratification de l'entente conclue entre l'Association des bibliothécaires, professeures et professeurs de l'Université de Moncton, Campus de Moncton (ABPPUM) - Unité 2 - Chargés de cours et monitrices cliniques et l'Université de Moncton et autorise le recteur et vice-chancelier à signer l'entente collective qui en découle. »*

Vote sur R13

unanime

ADOPTÉE

13. **RÉCEPTION DES PROCÈS-VERBAUX CCJ-090831 et CCJ-091009**

Voir le Document F, p. 1-3 et le Document G, p. 1-68

**R : 14-CGV-091128**

Yvon Fontaine, appuyé par Léandre Cormier, propose :

*« Que le Conseil des gouverneurs reçoive les procès-verbaux du Comité conjoint de la planification CCJ-090831 et CCJ-091009. »*

Vote sur R14

unanime

ADOPTÉE

14. **AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX (CCJ)**

14.1 **Doctorat en psychologie (profil professionnel)**

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche présente le programme de Doctorat en psychologie (profil professionnel). Il s'agit d'un programme post-baccalauréat d'une durée de quatre ans. Ce programme permettra aux étudiantes et aux étudiants de satisfaire aux exigences du Collège des psychologues du Nouveau-Brunswick afin de devenir psychologue en règle. De plus, il explique que l'implantation du programme aura un impact sur le programme de Maîtrise ès arts (psychologie).

Sur ce point, il attire l'attention des membres sur le libellé de la recommandation du Comité conjoint de la planification (R : 04-CCJ-091009) qui prévoit la suspension des admissions au programme de Maîtrise ès arts (psychologie) et l'abolition du programme quand les étudiantes et les étudiants présentement inscrits au programme auront complétés leurs études en respectant les règlements universitaire de deuxième cycle.

#### 14.1 **Doctorat en psychologie (profil professionnel)** (suite)

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche attire l'attention des membres aux résolutions du Sénat académique sur le sujet. Le Sénat académique accepte la création du programme de doctorat sous condition de la suspension des admissions au programme de Maîtrise ès arts (psychologie), mais il a rejeté la condition de l'abolition du programme quand les étudiantes et les étudiants présentement inscrits auront complété leurs études.

Le Conseil des gouverneurs note que le Comité conjoint de la planification recommandait l'abolition du programme de Maîtrise ès arts (psychologie) alors que Sénat académique la rejette. Le Conseil des gouverneurs est d'avis que le dossier doit être réévalué par le Comité conjoint de la planification à la lumière de la position du Sénat académique et des conséquences financières de l'absence d'une abolition de ce programme de maîtrise.

#### **R : 15-CGV-091128**

Yves Martin, appuyé par Pauline Banville-Pérusse, propose :

*« Que le dossier du doctorat en psychologie (profil professionnel) soit renvoyé au Comité conjoint de la planification pour une étude complémentaire. »*

Vote sur R15

unanime

ADOPTÉE

#### 14.2 **Maîtrise ès arts (histoire)**

Le programme de Maîtrise ès arts (histoire) a été évalué par Clair Dolan, professeure à l'Université Laval. Le rapport final a été déposé le 14 août 2008. Au niveau de l'enseignement, l'évaluatrice note la qualité du corps professoral dans les trois campus. Au niveau du programme, elle estime que la structure actuelle du programme doit être maintenue. Par ailleurs, l'évaluatrice note le peu d'évolution dans les inscriptions et le faible taux de diplomation.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche présente les recommandations du Comité conjoint de la planification et les amendements apportées à celles-ci par le Sénat académique.

#### **R : 16-CGV-091128**

Yves Martin, appuyé par Daniel Héту, propose :

*« Que le Conseil des gouverneurs adopte les recommandations suivantes :*

##### **RECOMMANDATION 1**

*Que le programme de Maîtrise en histoire dans sa structure actuelle soit maintenu en donnant la priorité à la relance de l'histoire de l'Acadie.*

##### **RECOMMANDATION 2**

*Que le Département d'histoire et de géographie collabore étroitement avec les différentes instances à l'Université de Moncton qui veillent à la promotion et au développement des études acadiennes.*

##### **RECOMMANDATION 3**

*Que le Département d'histoire et de géographie se penche sur le fonctionnement et l'enrichissement du programme de maîtrise tel que le suggère l'évaluatrice, soit :*

14.2 **Maîtrise ès arts (histoire)** (suite)**R : 16-CGV-091128** (suite)

- ▶ de réfléchir sur la pertinence de maintenir la soutenance publique de la thèse et, le cas échéant, y définir et justifier les objectifs;
- ▶ d'inclure dans les stratégies de recrutement : a) le mémoire de fin de baccalauréat en faisant le lien entre les objectifs de cet exercice et les possibilités à la maîtrise et b) la qualité du corps professoral ainsi que son expertise dans les domaines de pointe offerts à la maîtrise;
- ▶ d'évaluer le programme de partenariat avec l'Université de Poitiers afin de voir s'il faut le maintenir, l'enrichir ou encore, s'il y a lieu, de développer de nouveaux partenariats avec d'autres universités;
- ▶ d'intégrer davantage les étudiantes et les étudiants de la maîtrise dans les projets de recherche des professeures et des professeurs.

**RECOMMANDATION 4**

*Que la doyenne de la Faculté des arts et des sciences sociales, en collaboration avec la doyenne de la Faculté des études supérieures et de la recherche, les doyens des études des campus d'Edmundston et de Shippagan et le Département d'histoire et de géographie, voit à développer une politique visant à établir les mécanismes de participation du corps professoral des campus d'Edmundston et de Shippagan aux activités d'enseignement et de direction de thèse au programme de maîtrise de manière à permettre une gestion plus automatique de cette participation et que cette politique soit déposée au bureau du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche au plus tard le 1<sup>er</sup> septembre 2010.*

**RECOMMANDATION 5**

*Que, dans le but de poursuivre le développement de l'axe prioritaire des études acadiennes, la doyenne de la Faculté des arts et des sciences sociales, en collaboration avec le Département d'histoire et de géographie, veille à établir les mécanismes de collaboration efficaces entre toutes les intervenantes et tous les intervenants impliqués dans ce champ d'intérêt.*

**RECOMMANDATION 6**

*Que les démarches entreprises en vue d'améliorer les collections dans le domaine de l'histoire à la Bibliothèque Champlain se poursuivent de façon permanente.*

**RECOMMANDATION 7**

*Que la direction du Campus de Moncton évalue les locaux dédiés à la Maîtrise en histoire et effectue les changements nécessaires à ces derniers, s'il y a lieu. »*

Vote sur R16

unanime

ADOPTÉE

### 14.3 **Histoire (UARD)**

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche explique que cinq programmes en histoire ont fait l'objet d'une évaluation. Ces programmes sont : 1) Baccalauréat ès arts (spécialisation en histoire); 2) Baccalauréat ès arts (majeure en histoire); 3) Mineure en histoire; 4) Majeure en histoire dans le cadre du B.A.-B. Éd.; et 5) Concentration en histoire dans le cadre du B.A. multidisciplinaire. Les évaluations ont été menées par Yves Frenette de l'Université d'Ottawa. Le rapport final a été déposé le 2 février 2009. L'évaluateur souligne la qualité de l'enseignement et de la recherche dans les trois campus et il suggère des pistes pour l'amélioration du programme.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche présente les recommandations du Comité conjoint de la planification et l'amendement proposé par le Sénat académique.

#### **R : 17-CGV-091128**

Yves Martin, appuyé par Yvon Fontaine, propose :

*« Que le Conseil des gouverneurs adopte les recommandations suivantes :*

#### **RECOMMANDATION 1**

*Que les programmes en histoire soient maintenus en procédant aux modifications suggérées par l'évaluateur, soit :*

- ▶ *l'ajout à la banque de cours les cours à contenu variable ayant été offerts sur une base régulière au cours des dernières années;*
- ▶ *une réflexion sur la finalité des études en histoire pour les programmes avec spécialisation et avec majeure;*
- ▶ *une réflexion sur la création d'un stage optionnel de quatrième année en histoire publique en remplacement du mémoire de six crédits;*
- ▶ *le maintien du mémoire de quatrième année pour les personnes ne voulant pas faire le stage, tout en l'allégeant et le démythifiant.*

#### **RECOMMANDATION 2**

*Que l'UARD, conjointement avec la doyenne de la Faculté des arts et des sciences sociales et les doyens des études des campus d'Edmundston et de Shippagan, en tenant compte des structures universitaires et des ententes actuelles, étudie les possibilités et les moyens innovateurs de collaboration au plan de l'enseignement au premier cycle afin de permettre à l'ensemble de la population étudiante en histoire de bénéficier de la diversité et des expertises de tous les membres de l'UARD et qu'un plan d'action soit soumis, incluant les moyens pour le réaliser, au vice-recteur à l'enseignement et à la recherche au plus tard le 30 novembre 2010.*

#### **RECOMMANDATION 3**

*Que l'UARD poursuive ses démarches auprès des responsables du B.A.-B. Éd. afin de s'assurer de la pertinence continue de la formation en histoire dans le cadre de ce programme.*

#### **RECOMMANDATION 4**

*Que la doyenne de la Faculté des arts et des sciences sociales, les doyens des études des campus d'Edmundston et de Shippagan, conjointement avec les UARD pertinentes, examinent la banque de cours actuelle en relations internationales et déterminent si ceux-ci peuvent remplir les besoins actuels des étudiantes et des étudiants en histoire.*

14.3 **Histoire (UARD)** (suite)**R : 17-CGV-091128** (suite)**RECOMMANDATION 5**

*Que les décanats des études des campus d'Edmundston et de Shippagan, en collaboration avec les responsables des secteurs appropriés, procèdent à une analyse des besoins en ressources professorales en histoire et que, à la suite de cette analyse, ils formulent les recommandations qui s'imposent à la direction de leur campus au plus tard le 31 mars 2010. »*

Vote sur R17

unanime

ADOPTÉE

**15. RAPPORT DE LA RÉUNION DU SÉNAT ACADÉMIQUE SAC-091030**

Les trois questions qui nécessitaient une approbation du Conseil des gouverneurs ont déjà été traitées à la lumière des commentaires des membres du Sénat académique.

**16. RÉGIMES DE PLAN DE PENSION**

Cette question a été traitée au point 10.

**17. RAPPORT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE**

La présidente du Comité de gouvernance, Annie C. Daneault, informe les membres que le Comité s'est réuni le 16 novembre dernier et la discussion a porté sur la révision de deux formulaires, soit le *Formulaire d'évaluation de la performance du Conseil des gouverneurs* et le *Formulaire d'autoévaluation : gouverneure et gouverneur*. Ces deux formulaires seront expédiés aux membres au cours de l'année 2010.

**18. RAPPORT DU COMITÉ DE FINANCE****18.1 Principe directeur du budget 2010-2011**

Voir le Document H, p. 1

Le Comité de finance s'est réuni le 3 novembre 2009. À cette réunion, il a discuté des régimes de pension, des projets d'infrastructure, de l'agrandissement du Centre de formation médicale, des négociations collectives, le principe directeur du budget de l'année financière 2010-2011 et la tarification des logements universitaires pour l'année 2010-2011.

La présidente du Comité, Lise Bastarache, attire l'attention des membres sur le document portant sur le principe directeur du budget. Elle indique que l'objectif de l'équilibre budgétaire est basé sur les deux hypothèses suivantes : 1) que la subvention provinciale ne sera pas inférieure à la subvention reçue en 2009-2010 et 2) qu'aucune restriction ne sera imposée sur l'augmentation des droits de scolarité.

**R : 18-CGV-091128**

Lise Bastarache, appuyée par Gaston Poitras, propose :

*« Que le Conseil des gouverneurs adopte le principe directeur du budget - année financière 2010-2011. »*

Vote sur R18

unanime

ADOPTÉE

## 18.2 Tarification des logements universitaires pour l'année 2010-2011

Voir le Document I, p. 1-20

La présidente présente les augmentations proposées pour le tarif des logements universitaires pour l'année 2010-2011. Des augmentations de 1 % à 4 % sont prévues au Campus de Moncton alors qu'aucune augmentation n'est prévue au Campus de Shippagan. Au Campus d'Edmundston, une augmentation de 11 % est prévue pour les chambres simples alors qu'aucune augmentation n'est prévue pour les autres types de logement. Le recteur et vice-chancelier explique que l'augmentation de 11 % s'avère nécessaire pour assurer le rattrapage à faire dans ce secteur.

**R : 19-CGV-091128**

Lise Bastarache, appuyée par Mario Thériault, propose :

*« Que le Conseil des gouverneurs accepte les tarifs de location pour l'année 2010-2011 identifiés dans le document « Tarification des logements universitaires pour l'année 2010-2011. »*

Vote sur R19

Pour 21

Abstentions 2

ADOPTÉE

## 19. RAPPORT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

### 19.1 Politique d'achat, biens et services

Voir le Document J, p. 1-23

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources humaines présente la nouvelle Politique des achats, biens et services. Il explique que le but de la politique est d'établir les démarches à suivre pour se procurer les biens et les services nécessaires le plus rapidement possible et avec le meilleur rapport qualité/prix. Il s'agit d'une politique institutionnelle qui entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2010.

**P : 20-CGV-091128**

Yves Gagnon, appuyé par Léandre Cormier, propose :

*« Que le Conseil des gouverneurs adopte la Politique des achats, biens et services et que son entrée en vigueur soit le 1<sup>er</sup> janvier 2010. »*

Une gouverneure attire l'attention des membres du Conseil à l'article 13 de la *Politique*. Elle note que la responsabilité de la *Politique* relève du vice-recteur à l'administration et aux ressources humaines et que toute modification ou toute dérogation nécessite son approbation. La gouverneure estime que la *Politique* nécessite une consultation auprès du corps professoral. Par ailleurs, la gouverneure souhaite que le rôle de Facilicorp soit clarifié.

**R : 21-CGV-091128**

Michèle L. Caron, appuyé par Yves Martin, propose :

*« Que le document Politique d'achat, biens et services soit déposé. »*

Vote sur R21

Pour 13

Contre 5

ADOPTÉE

## 20. RAPPORT DU COMITÉ DE PLACEMENT

### 20.1 Régime de pension - personnel de soutien, techniciens et techniciennes et personnel administratif ou professionnel de l'Université de Moncton

Voir le Document K, p. 1-2

Le président du Comité de placement, André G. Richard, relate que les rendements des derniers mois sont plus intéressants et que la Politique de placement de l'Université fonctionne bien dans les circonstances. Par ailleurs, il présente une recommandation du Comité de placement, recommandation qui tient compte d'une demande du Comité de retraite pour le régime de pension du personnel de soutien, techniciens et techniciennes et personnel administratif ou professionnel de l'Université de Moncton.

#### **R : 22-CGV-091128**

André G. Richard, appuyé par Lise Bastarache, propose :

*« Que le Conseil des gouverneurs accepte d'augmenter de 1,5 % les cotisations des participantes et des participants et que l'employeur contribue un montant au moins égal à celui des participantes et des participants à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010. »*

Vote sur R22

unanime

ADOPTÉE

## 21. AFFAIRES NOUVELLES

### 21.1 Remerciements

Le président remercie Tina Robichaud et Pascale LePage qui en sont à leur dernière réunion.

## 22. PROCHAINE RÉUNION

La prochaine réunion du Conseil des gouverneurs aura lieu à Moncton le 24 avril 2010.

## 23. CLÔTURE

La réunion se termine à 14 h 10.

## 24. ÉVALUATION DU RECTEUR ET VICE-CHANCELIER

Les membres non-votants quittent la salle, sauf la secrétaire générale.

Le Conseil des gouverneurs procède à l'évaluation du recteur et vice-chancelier.

Contresigné le \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Jeannot Castonguay, président

\_\_\_\_\_  
Lynne Castonguay, secrétaire générale